Building a Europe
for and with children

Construire une Europe
pour et avec les enfants

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 17 novembre 2021

CDENF(2021)AR4

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Quatrième réunion plénière

rapport abrégé

Strasbourg, 13 – 15 octobre 2021

Par vidéoconférence

Préparé par la Division des droits des enfants

children@coe.int
www.coe.int/cdenf

Projet de rapport abrégé

Détails de la réunion

Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a tenu sa quatrième réunion à Strasbourg en format en ligne du 13 au 15 octobre 2021 sous la présidence de Mme Maria-Andriani Kostopoulou (Grèce).

L'ordre du jour de la réunion figure en annexe. Le rapport complet de la réunion, y compris la liste des participants, sera mis à disposition sur la page web du CDENF[1].

1. Ouverture de la réunion

La Présidente ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres du CDENF, aux participants et aux observateurs.

2. Adoption de l'ordre du jour et l'ordre des travaux

Le Comité **adopte** son ordre du jour et l'ordre des travaux tel qu'il figure à l'annexe.

3. Déclaration de la Présidente et du Secrétariat

La Présidente **attire l'attention** sur l'objectif principal de la réunion qui est d'examiner le projet de Stratégie en vue de son approbation avant sa soumission pour adoption par le Comité des Ministres début 2022.

Mme Regína Jensdóttir, Cheffe de la Division des droits des enfants, rappelle aux délégations la **pertinence de la nouvelle Stratégie**, non seulement en tant que réponse à des questions d'actualité, mais aussi en tant que résultat d'un processus inclusif, impliquant d'autres organes du Conseil de l'Europe, des organisations internationales partenaires, et plus de 220 enfants de 10 États membres. Elle **exprime sa gratitude** au gouvernement italien pour son soutien à la conférence de lancement de la stratégie en avril 2022.

4. Tâches et activités du CDENF : examen des progrès, évaluation des activités achevées et prochaines étapes

Le Comité **prend note et approuve** son plan de travail actualisé pour 2021 et le programme de travail proposé pour 2022 (sous réserve de l'approbation de son mandat).

4.1 Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) (Tâche spécifique (i) du CDENF)

Le Comité

- à la suite de retards dans la préparation du rapport final de mise en œuvre de l'actuelle Stratégie (2016-2021), le CDENF **décide** d'en reporter son approbation à sa prochaine réunion plénière ;
- **prend note** du fait que notamment les activités du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation parentale et de prise en charge (CJ/ENF-ISE) et du Groupe de travail sur les réponses à la violence contre les enfants (CDENF-GT-VAE) seront poursuivies en 2022.

[1] www.coe.int/cdenf

4.2. Préparation du projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) (Tâches spécifiques (ii) + (vi) du CDENF)

Point 4.2.a. Examen du projet de stratégie

Le Comité

- **convient d'examiner** les commentaires sur le contenu du projet de stratégie, soumis par les membres, les participants et les observateurs du CDENF avant la réunion, qui n'ont pas été discutés ni approuvés précédemment par une majorité de membres, que ce soit lors de la 3e réunion plénière du CDENF (18-20 mai 2021) ou lors de la session plénière du CDENF consacrée à l'examen du projet de stratégie (14-15 juin 2021) ;
- **procède à l'examen approfondi** d'un certain nombre de commentaires formulés et d'amendements proposés au projet de stratégie, et décide d'en intégrer quelques-uns ;
- **prend note des réserves** émises par trois délégations (Fédération de Russie, Hongrie et Turquie) au sujet de toute référence faite dans le projet de stratégie aux termes « genre », « fondé sur le genre », « orientation sexuelle », « homophobie », « transphobie » ou « LGBTI », pour lesquels chaque délégation avance des arguments spécifiques ;
- **prend note des réserves** émises par deux délégations (Fédération de Russie et Turquie) au sujet des références faites aux futurs travaux à mener pour développer une éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge ;
- **prend note des réserves** émises par deux délégations (Fédération de Russie et Turquie) au sujet des références faites à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), à laquelle leur État n'est pas partie ;
- **prend note de la réserve** émise par la Fédération de Russie au sujet de la pertinence de renvoyer aux instruments juridiques et documents stratégiques de l'Union européenne liés aux droits de l'enfant ;
- **prend note des réserves** émises par deux délégations (Hongrie et la Fédération de Russie) au sujet de l'ajout de certains mots et combinaisons de mots dans la partie reflétant les propositions émanant des enfants ;
- **décide** de ne pas intégrer les modifications proposées relatives aux réserves susmentionnées dans le projet de stratégie ;
- **prend note des deux opinions dissidentes** présentées par la Fédération de Russie et la Turquie vers la fin de ou juste après la réunion, qui seront annexées au rapport complet de la réunion ;
- **approuve** le projet de stratégie tel qu'il a été révisé au cours de la réunion ;
- **charge le Secrétariat** de soumettre le projet de stratégie, tel qu'approuvé, au Comité des Ministres pour adoption lors d'une de ses prochaines réunions.

4.2. Préparation du projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) (Tâches spécifiques (ii) + (vi) du CDENF)

Point 4.2.b. Présentation par des enfants et des facilitateurs de leurs propositions pour une future stratégie du Conseil de l'Europe

Le Comité

- **écoute une allocution** de Mme Snežana Samardžić-Marković, Directrice Générale de la Démocratie (DGII) du Conseil de l'Europe ;
- **écoute une allocution** de Mme Elda Moreno, Cheffe du Service des droits des enfants et des valeurs du sport ;

- **écoute et apprécie les exposés faits par des enfants (en visio) des 10 États membres du Conseil de l'Europe** (Belgique, Bulgarie, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Monténégro, Portugal, République slovaque) ayant participé au processus de consultation des enfants sur le projet de stratégie pour les droits de l'enfant, auquel ont pris part au total 220 enfants entre mars et juillet 2021, et convient d'intégrer les principales recommandations des enfants dans le projet de stratégie.

4.2. Préparation du projet de stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) (Tâches spécifiques (ii) + (vi) du CDENF)

Point 4.2.c. Conférence de lancement à haut niveau de la stratégie, 7 et 8 avril 2022 à Rome (Italie)

Le Comité

- **prend note** des informations fournies par M. Alfredo Ferrante (Italie) et le Secrétariat sur l'organisation de la Conférence de lancement à haut niveau sur la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027), qui se tiendra à Rome (Italie) les 7 et 8 avril 2022 sous la présidence italienne du Comité des Ministres.

4.3. Travaux visant à améliorer la mise en œuvre des normes internationales et du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre la violence dans les États membres *(*Tâche spécifique *(iii)* du CDENF)

Le Comité

- **prend note** d'un exposé de Mme Simona Florescu, experte indépendante, sur les résultats de l'enquête menée auprès de toutes les délégations du CDENF en 2021 au sujet des mécanismes nationaux permettant aux professionnels de signaler les cas de violence à l'égard des enfants ;
- **prend note** des informations fournies par le Secrétariat concernant les 2e et 3e webinaires du CDENF, prévus le 22 novembre 2021, qui porteront sur « la covid-19 et les droits de l'enfant », et plus particulièrement la santé mentale et la violence intrafamiliale.

4.4. La protection de l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation parentale et dans les procédures de placement *(*Tâche spécifique *(iv)1* du CDENF)

Le Comité

- **prend note** et examine les informations présentées par le Secrétariat sur les progrès du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE), mises en place conjointement avec le Comité européen de coopération juridique (CDCJ), et se félicite du futur processus de consultation des enfants.

4.5. Les droits de l'enfant et la participation des enfants au processus décisionnel dans la sphère biomédicale (DH-BIO) *(*Tâches spécifiques *(iv)2 + (vi)* du CDENF)

Le Comité

- **prend note** des informations fournies par le Secrétariat sur les travaux en cours concernant les droits de l'enfant et la participation des enfants au processus décisionnel dans la sphère biomédicale, conjointement avec le Comité de bioéthique (DH-BIO), notamment la constitution du groupe de rédaction qui se réunira pour une première réunion le 29 novembre 2021.

4.6 Avis du CDENF (Tâche spécifique (iv) du CDENF)

Le Comité

- **prend note** et discute des informations présentées par le Secrétariat sur le projet d'avis préparé dans le cadre d'une procédure écrite sur la Rec 2206(2021) de l'APCE intitulée « L'impact de la pandémie de covid-19 sur les droits de l'enfant ».

5. Coopération et synergies avec les organes et comités compétents du Conseil de l'Europe, les organisations internationales et la société civile

Le Comité

- **écoute et note** les mises à jour sur les activités en cours présentées par la délégation de l'UE, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le Réseau européen des ombudsmans pour enfants (ENOC), la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, ainsi que les représentants du Conseil mixte pour la jeunesse et du Comité de Lanzarote du Conseil de l'Europe.

6. Projets de coopération

Le Comité

- **prend note** des informations présentées par le Secrétariat sur les projets de coopération en cours dans le domaine de la justice des mineurs, visant à mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels en ligne concernant les enfants en Europe, ou encore à promouvoir la participation des enfants, notamment avec le soutien de délégations du CDENF.

7. Méthodes de travail et évaluation des activités (Tâche spécifique(xi) du CDENF)

Le Comité

- **prend note** des principaux changements instaurés par la Résolution CM/Res(2021)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail par rapport à la Résolution CM/Res(2011)24, qu'elle remplacera au 1er janvier 2022.

8. Election du Bureau

Sous réserve de l'adoption par le CM de son nouveau mandat (2022-2025), le Comité

- **réélit** Mme Ružica Boškić (Slovénie) et M. Joost Van Haelst (Belgique) membres du Bureau pour un second mandat de deux ans, à compter du 1er janvier 2022 ;
- **élit** M. Alfredo Ferrante (Italie) membre du Bureau pour un premier mandat de deux ans, à compter du 1er janvier 2022, renouvelable une fois.

9. Questions diverses

- Les participants ne soulèvent pas d'autres questions.

10. Date et lieux des prochaines réunions

Le CDENF **prend note**, entre autres, des prochaines réunions ci-dessous :

- 1-3 février 2022 (en ligne) : session plénière sur les droits des enfants en situation de migration ;
- 7-8 avril 2022 (Rome) : Conférence de lancement à haut niveau de la nouvelle Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027).

Sous réserve d'éventuelles dernières observations présentées par écrit directement après la présente réunion, le Comité **approuve** également le calendrier proposé pour les principales réunions qui se tiendront en 2022.

11. Approbation du rapport de réunion abrégé

Le présent rapport abrégé est envoyé à toutes les délégations nationales après la réunion, pour approbation par procédure écrite.

Annexe

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Déclaration de la Présidente et du Secrétariat

4. Tâches et activités du CDENF : examen des progrès, évaluation des activités achevées et prochaines étapes

4.1. Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) (tâche spécifique (i) du CDENF)

a. Présentation et approbation du projet de rapport de mise en œuvre

b. *Présentation de l'état des lieux et des dernières tâches à accomplir*

4.2. Préparation du projet de Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) (tâches spécifiques (ii) + (vi) du CDENF)

a. Examen du projet de stratégie

b. Présentation par des enfants et des facilitateurs de leurs propositions pour une future Stratégie du Conseil de l'Europe

c. État d'avancement de l'organisation de la Conférence de lancement de la Stratégie, qui se tiendra du 6 au 8 avril 2022 à Rome/Italie.

4.3. Travaux visant à améliorer la mise en œuvre des normes internationales et du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre la violence dans les États membres (tâche spécifique (iii) du CDENF)

a. Examen du projet de rapport d'analyse sur les mécanismes nationaux de signalement de la violence contre les enfants par les professionnels, tel que préparé par le groupe de travail CDENF-GT-VAE.

b. Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre) et webinaire du CDENF sur la violence intrafamiliale et la santé mentale

4.4. La protection de l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation parentale et dans les procédures de placement (tâche spécifique (iv) 1 du CDENF)

État d'avancement du processus de travail, y compris le lancement d'un processus de consultation des enfants, au sein du sous-comité CJ/ENF-ISE

4.5. Les droits de l'enfant et la participation des enfants au processus décisionnel dans la sphère biomédicale (DH-BIO) (tâches spécifiques (iv) 2 et (vi) du CDENF)

Etat des préparatifs en vue de la mise en place d'un groupe de rédaction conjoint du CDENF et du Comité de Bioéthique (DH-BIO), chargé de préparer un projet de guide de bonnes pratiques concernant la participation des enfants au processus décisionnel sur les questions relatives à leur santé.

4.6. Avis du CDENF (le cas échéant) (tâche spécifique (iv) du CDENF)

a. Projet d'avis final du CDENF sur la Recommandation 2206 (2021) de l'APCE sur L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les droits de l'enfant

b. Réponse finale du Comité des Ministres à l'Assemblée parlementaire sur la Recommandation 2196 (2021) de l'APCE sur L'impact des migrations de main-d'œuvre sur les enfants abandonnés

5.	**Coopération et synergies avec les organes et comités compétents du Conseil de l'Europe, les organisations internationales et la société civile (tâche spécifique (ix) du CDENF)** a. Les priorités de l'Union européenne selon la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (2021-2024) b. Mises à jour orales par d'autres organisations internationales, organes et comités du Conseil de l'Europe et d'autres organisations de la société civile
6.	**Projets de coopération**
7.	**Méthodes de travail et évaluation des activités (tâche spécifique (xi) du CDENF)** a. Nouvelle résolution du Comité des ministres sur les comités intergouvernementaux et leurs méthodes de travail à partir de 2022
8.	**Élection du Bureau**
9.	**Questions diverses**
10.	**Dates et lieux des prochaines réunions**
11.	**Approbation du rapport de réunion abrégé**
12.	**Clôture**